

Québec, le 25 janvier 2007

Monsieur Guy Dufort, porte-parole  
Cartier énergie éolienne inc.  
Vice-président – Affaires publiques  
Innergex  
1111, Saint-Charles, suite 1255  
Longueuil (Qc) J4K 5G4

**Objet :   Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer**

Monsieur,

Dans la question 2B transmise le 8 décembre dernier (le document déposé DQ6), la commission demandait au promoteur :

*« Préciser quels sont les frais de raccordement à son réseau exigés par Hydro-Québec et indiquer si ceux-ci sont compris dans le coût de global de 170 M\$. »*

La réponse du promoteur fournie le 22 janvier (DQ6.1) traite plutôt des coûts de réalisation du poste de raccordement et du réseau collecteur de 34,5 kV du parc éolien. Nous vous soumettons donc à nouveau la question 2B en la reformulant ainsi :

**Pour raccorder le poste électrique du parc éolien de Carleton-sur-Mer au réseau de transport d'électricité de TransÉnergie, Hydro-Québec exige-t-elle de Cartier Énergie éolienne des frais de raccordement ? Si oui, préciser quels sont ces frais et indiquer s'ils sont compris dans le coût global du projet évalué à 170 M\$.**

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. : M<sup>me</sup> Jacinthe Majeau